

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**12 décembre 2022**

L'an deux mil vingt-et-deux, le douze décembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en réunion ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Julien CORBIÈRE, le Maire

**Présents :** M Julien CORBIÈRE, M Ludovic LEROY, M Pierre HÉLIE, Mme Ophélie MARTEL, Mme Michèle BUREL, M Gérard FOURRÉ, Mme Hélène CORBIÈRE, Mme Cécile PRÉVERT,

**Absents excusés :** Mme Chantal JOURDAN a donné pouvoir à Mme Cécile PRÉVERT, M Dominique MAZZAROLO a donné pouvoir à M Ludovic LEROY, Mme Irène SOBESKY a donnée pouvoir à M Julien CORBIÈRE, M Fabrice ANDRÉ a donné pouvoir à M Gérard FOURRÉ, Mme Anne-Claire GUILLOT

**Absents :** M Claude SEGERS, M Jean-Pierre ANJOU,

**a été désigné secrétaire :** Cécile PRÉVERT

Monsieur le Maire ouvre la séance et énonce l'ordre du jour de la présente séance.

- Approbation du procès-verbal du 14 novembre 2022
- RPQS SPANC
- RPQS SPAC
- Convention orange
- Convention TE61
- Charges salle des fêtes
- Questions diverses

### **1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 NOVEMBRE 2022**

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal du 14 novembre 2022.

Le procès-verbal du 14 novembre 2022 est approuvé à la majorité : 1 abstention madame Hélène Corbière.

### **2- RAPPORT ANNUEL DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) (2022-57)**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel du service d'assainissement non collectif de l'année 2021 retraçant la présentation générale du service, ainsi que sa tarification.et demande d'approuver ce rapport.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce rapport annuel du service d'assainissement non collectif de l'année 2021

### **3- RAPPORT ANNUEL DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (SPAC) (2022-58)**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel du service d'assainissement collectif de l'année 2021 retraçant la présentation générale du service, ainsi que sa tarification et demande d'approuver ce rapport.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce rapport annuel du service d'assainissement collectif de l'année 2021

#### 4- **CONVENTION ORANGE (2022-59)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal

- le projet de mise en souterrain des réseaux lieu-dit « la Minerie »
- que les travaux seront établis sur support communs avec les réseaux publics d'électricité
- qu'il convient de signer une convention avec Orange pour le réseau de communication électronique de orange.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces travaux, autorise monsieur le Maire à signer la convention avec orange et l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

#### 5- **CONVENTIONS TE 61 (2022-60 et 2022-61)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal

- le projet de mise en souterrain des réseaux lieu-dit « la Minerie »
- que les travaux seront établis sur support communs avec les réseaux de télécommunications
- qu'il convient de signer une convention avec TE61 en complément de la convention cadre de délégation de maîtrise d'ouvrage signée le 03.11.2016.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces travaux, autorise monsieur le Maire à signer la convention de génie civil de télécommunication avec le TE61 et l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 4 luminaires énergivores rue des Boisseliers et l'Orée des Andaines sont à changer et qu'il convient de signer une convention individuelle de transfert de compétence pour les travaux de renouvellement d'éclairage public

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité décide de changer ces 4 luminaires et autorise monsieur le Maire à signer cette convention et autres documents se rapportant à ce dossier.

#### 6- **TARIFS des CHARGES SALLE CHARLES LEANDRE (2022-62)**

Monsieur le Maire informe le conseil que les tarifs des charges n'ont pas été modifiés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et qu'au vu des factures d'eau, électricité, et de gaz il y a lieu d'ajuster les tarifs des charges pour les locations de la salle Charles Léandre de la façon suivante

	tarifs actuels en €	Propositions en €
Electricité	0.20	0.30
Gaz	1.00	1.50
Eau et assainissement	4.00	6.00

Le Conseil après avoir délibéré décide à l'unanimité de valider ces nouveaux tarifs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Charges	Tarifs en € au 1 <sup>er</sup> janvier 2023
Electricité	0.30
Gaz	1.50
Eau et assainissement	6.00

#### 7- Questions diverses

- Monsieur le Maire fait part du courrier du CDG61 concernant le contrat de groupe d'assurance statutaire.
- Monsieur le Maire fait part du courrier de l'APAVE concernant « le Pont Marie ».
- Monsieur le Maire présentera ses vœux le 12 janvier 2023 à 19h30 à la salle Charles Léandre.

La séance est levée 21h45

Le Maire  
Julien CORBIÈRE

La secrétaire de Séance  
Cécile PRÉVERT

# CONSEIL MUNICIPAL

## 12 DECEMBRE 2022

Julien CORBIÈRE		Ophélie MARTEL	
Fabrice ANDRÉ	Absent excusé	Michèle BUREL	
Jean-Pierre ANJOU	Absent	Irène SOBESKY	Absente A donner pouvoir à J Corbière
Pierre HÉLIE		Cécile PRÉVERT	
Chantal JOURDAN	Absente A donner pouvoir à C Prévert	Claude SEGERS	Absent
Gérard FOURRÉ		Dominique MAZZAROLO	Absent A donner pouvoir à L Leroy
Hélène CORBIÈRE		Ludovic LEROY	
Anne-Claire GUILLOT	Absente excusée		